

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 08/04 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02/04 s'est réuni à la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

BARILLAU Valérie, GALLERAND Martine, CZECK Blandine, Adjointes

VALBOUSQUET Éric, CAILLON Yann, GASTINEAU Christelle, Conseillers délégués

COSTE Eliane, BOULAIS Charlotte, VIAUD Jean-Pierre, OUISSE Marie Thérèse, LOUIS Régis, LEZORAY Hervé, MEIGNEN Géraldine, LE BRIS Mikaël, RINALDI Peggy, MORICET Elisabeth, CAILLON Alexandre, LAUNAY Sébastien, GUINE Kévin, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

GUYON Roger, Pouvoir à THAUVIN JL

BOUSSAUD Patrice, Pouvoir à THAUVIN JL

REVILLER Chrystèle, Pouvoir à RINALDI P

SIMON Eddy, Pouvoir à VALBOUSQUET E

VIOLAIN Marie-Charlotte, Pouvoir à GASTINEAU C

ABSENTS EXCUSES : MALLE Isabelle, GREGOIRE Richard

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Secrétaire de séance : VALBOUSQUET Éric



ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2021
- 2- Affectation prévisionnelle du résultat 2020
- 3- Taux d'imposition 2021
- 4- Subventions 2021
- 5- Budget primitif 2021
- 6- Demande de subvention 2021 auprès du Conseil départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police 2020
- 7- Décisions prises par délégation du Conseil municipal
- 8- Informations et questions diverses

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour n'a pas subi de modifications par rapport à la convocation.

ଓଡ଼ିଶା ସରକାର

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 mars 2021

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

2- Reprise anticipée du résultat 2020

Avant le vote du compte administratif, la commune peut reprendre par anticipation les résultats de l'année précédente, de façon à les intégrer dans le budget. Ces résultats seront repris définitivement après le vote du compte administratif.

Lorsque la section de fonctionnement de l'année N-1 dégage un excédent, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat entre la section de fonctionnement N (excédent reporté) et la section d'investissement N (excédent de fonctionnement capitalisé).

Sous réserve de validation des chiffres par le Comptable public, le résultat 2020 de la section de fonctionnement est de : 468 127.39 €.

Il est rappelé que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin en investissement.

En 2020, la section d'investissement dégage un excédent de 438 127.60 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (report en section d'investissement 1068) : 368 127.39 €
- Excédent de fonctionnement reporté (report en section de fonctionnement 002) : 100 000 €

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

3- Taux d'imposition 2021

Il est rappelé les taux d'imposition 2020 :

- Taxe d'habitation : 15.61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.87 %.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation à compter de 2021 mais perçoit dorénavant le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties du Conseil départemental.

Pour l'année 2021, les taux d'imposition sont donc modifiés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.38 %+ 15% du CD44 = 31.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.87 %.

Au vu du contexte sanitaire et comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les membres de la commission des finances, réunis le 31 mars 2021, suggèrent de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir les taux tels que présentés ci-dessus.

VOTE	UNANIMITÉ
------	-----------

4- Subventions 2021

Les propositions de subventions ont été présentées à la commission finances le 31 mars 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le tableau des subventions 2021.

TABLEAU DES SUBVENTIONS PROPOSEES BP 2021

Associations et organismes divers	65	BP 2021	Observations
Subventions associations sportives	41		
UBCC football		2416,50	
Badminton		280,50	
USBC Basket		940,50	
Espérance gym		1128,50	
Sports loisirs campbonnais		762,00	
Espérance tennis		901,00	
Volley		136,50	
Amicale des boulistes		389,00	
Boxing club		826,50	
Roc escapade		957,00	
Palet Campbonnais		278,00	
Office intercommunal des sports		425,00	
TOTAL SPORT		9 441,00	VOTE : UNANIMITÉ
Subventions associations culturelles et de loisirs	3		
Association historique		150	
Théâtre Jeunes Amicale laïque		520	
La clé des chants		150	
Entente musicale Campbon Prinquiau		200	
Acanthe		0	
Cinéma Victoria		4000	1200 Subvention exceptionnelle COVID
Pause musique		5500	
Ar men		100	
Motoclub		200	
Du barouf dans les taupinières			
Mosquito coast factory			
P'tit bricolage			VOTE : UNANIMITÉ
TOTAL CULTURE		10 820,00	Ne prennent pas part au vote : G. MEIGNEN - E. MORICET
Subventions associations et organismes divers	025		
ACCA Campbon (chasse)		350	
UNC AFN		600	
Terre d'avenir		50	
Espérance Campbon		3900	
Accueil fraternel Loire et Sillon		300	
Assistants maternelles Bout de choux		100	
Comité de jumelage		150	VOTE : UNANIMITÉ
TOTAL DIVERS		5 450,00	Ne prennent pas part au vote : G. MEIGNEN - R. GUYON
Subventions domaine scolaire	213		
Ecole Ferdinand Daniel subventions pédagogiques		390,5	
Ecole Ferdinand Daniel classes de découverte/projet culture		3300	
OGEC Saint Victor subventions pédagogiques		352	
OGEC Saint Victor classes de découverte/projet culturel		3300	
USEP		440	
ADAPEI Blain		100	VOTE : UNANIMITÉ - 2 abstentions M. GALLERAND et MT. OUISSE
TOTAL SCOLAIRE		7 882,50	Ne prend pas part au vote : A. CAILLON
TOTAL GENERAL 6574		33 593,50	
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6745		
Subventions pour évènements ou exceptionnelles	025		
Tennis Espérance		450	Tennis à l'école
TOTAL EVENEMENT		450,00	VOTE : UNANIMITÉ
Subventions pour formations	01		
Formation des bénévoles associatifs		1000	
TOTAL FORMATION		1 000,00	VOTE : UNANIMITÉ
TOTAL GENERAL 6745		1 450,00	
TOTAL GENERAL subvention associations		35 043,50	

*Versement sur justificatifs des dépenses

VOTE

UNANIMITÉ

5- Budget primitif 2021

Le budget 2021 a été élaboré suite au travail des différentes commissions communales. Il a été présenté à la commission des finances le 31 mars 2021.

Le budget 2021 reprend les orientations prises par les Elus dans le cadre du débat organisé au sein du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle est reprise ci-après.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 500 000 €.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

⇒ Chapitre 011 : charges à caractère général : 851 616 €

Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services, les achats de repas pour la restauration scolaire. Il représente 31 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

-6042 et 60623 : achats de prestations de services et alimentation : les crédits inscrits pour l'achat de repas pour la restauration scolaire tiennent compte d'une augmentation du coût des repas attendue dans le cadre du nouveau marché à intervenir au 1^{er} septembre 2021 et d'une baisse des effectifs scolaires.

-60611/60612 et 60613 : crédits inscrits pour les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) : 105 690 €

Les crédits inscrits se basent sur une stabilisation des charges par rapport aux réalisations 2020, notamment avec la fermeture de certains équipements pour raisons sanitaires.

-611 : contrats de prestation de services (contrats de contrôle des installations, les animations culturelles) : 29 972 €. Le budget alloué sur cet article aux activités culturelles s'élève à 7 450 €.

-60632 : les crédits inscrits d'un montant de 87 455 € comprennent l'achat de fournitures pour différents services communaux. Les services bâtiments et espaces verts sont les principaux concernés avec l'achat de fournitures pour la réalisation de travaux d'entretien et de travaux en régie. Plusieurs opérations seront réalisées en régie cette année :

- - travaux et réparations dans divers bâtiments
- -aménagement d'espaces verts (talus Préverie, ...)

Ces travaux en régie feront l'objet d'un transfert vers la section d'investissement en cours d'année.

-60633 : crédits de 44 400 € pour les achats de fournitures de voirie pour le service voirie et la réalisation de travaux en régie

-6156 : crédits ouverts pour les contrats de maintenance des divers bâtiments et équipements de la commune : 45 365 €.

-6161/6168 : les assurances de la commune (Dommage aux biens, véhicules, protection juridique, protection statutaire des agents) : 52 900 €.

⇒ Chapitre 012 : charges de personnel : 1 338 904 €

Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement. Il représente 49% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour rappel, la Commune emploie 44 agents représentant 33.30 ETP. 15 agents sont mis à disposition d'Estuaire et Sillon, totalement ou partiellement, dans le cadre de la convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse représentant 6 ETP.

Le budget est calculé sur la base d'une légère évolution de +1% liée au glissement vieillesse technicité.

⇒ Chapitre 014 : atténuation de produits : 57 300 €

Le budget primitif prévoit un montant de contribution au titre du FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales) sur une base sensiblement identique à celui versé en 2020 soit 56 000 €.

⇒ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 424 828.50 €

Ces charges concernent les subventions aux associations, les participations obligatoires (OGEC, SDIS) et les indemnités des élus. Ces dépenses représentent 16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

-6553 : participation au service d'incendie : 120 950 €

-6558 : la participation versée à l'OGEC pour le fonctionnement de l'école Saint Victor est estimée à 167 000 €. Cette participation est basée sur le nombre d'élèves de l'école Saint Victor domiciliés sur la commune, multiplié par le coût d'un élève de maternelle et primaire de l'école Ferdinand Daniel auxquels s'ajoutent les 50 € de fournitures scolaires par élève.

-6531 : indemnités des élus : 77 500 €

-6574 : les subventions aux associations et organismes divers : 33 593.50 €

⇒ Chapitre 66 – charges financières : 34 823.97 €

Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette.

⇒ Chapitre 022 : dépenses imprévues : 70 000 €

⇒ Chapitre 023 : virement prévisionnel à la section d'investissement : 359 876.27 €

⇒ Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections : 346 201.26 € (dotation aux amortissements)

1.2. Les recettes de fonctionnement

⇒ Chapitre 70 : produits des services et du domaine : 425 300 €

Ce chapitre comprend les recettes générées principalement par les participations des familles au service de la restauration scolaire. Par ailleurs, il comprend le remboursement, par Estuaire et Sillon, des dépenses liées à la compétence enfance-jeunesse au titre de la convention de mise à disposition du service, et de la compétence lecture publique dans le cadre de la convention de mise à disposition de la médiathèque.

⇒ Chapitre 73 : impôts et taxes : 1 919 410 €

Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs ainsi que des reversements de fiscalité provenant de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (attribution de compensation).

Les prévisions de recettes fiscales 2021 reposent uniquement sur les taxes foncières bâties et non bâties suite à la réforme de la fiscalité concernant la taxe d'habitation.

Le budget primitif 2020 est construit avec un maintien des taux votés en 2020.

⇒ Chapitre 74 : dotations et participations : 836 881 €

Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'Etat et diverses participations.

Le Gouvernement s'est engagé à stabiliser l'enveloppe de la DGF pour 2021. Le montant de la dotation forfaitaire fixé dans le BP 2021 est basé sur le montant n-1, soit 362 000 €.

Le montant de la dotation de solidarité rurale est basé sur le montant n-1, soit 290 000 €.

Ce chapitre est en augmentation de 140 881 € du fait de la réforme de la fiscalité et de la compensation de perte des bases des locaux industriels.

⇒ Chapitre 75 : autres produits des immeubles : 162 000 €

Ce chapitre comprend les loyers perçus par la Commune pour l'ensemble des bâtiments (maison de santé, écomarché, la Poste, locatifs,...)

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 775 000 €.

2.1 Les dépenses d'investissement

Le BP 2021 prévoit un plan d'investissement conséquent. En effet, quelques gros investissements sont déjà lancés ou en cours de finalisation.

2.1.1 Les projets proposés au BP 2021

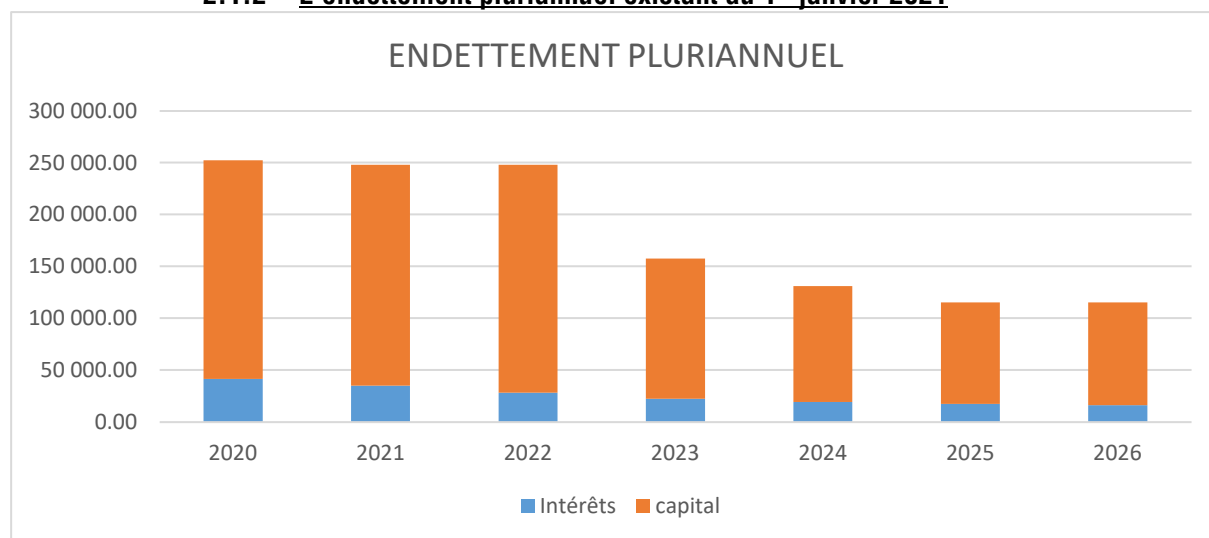
Les principaux projets proposés au BP 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'immeuble situé au 19 place de l'église et création d'une traversée piétonne (suite et fin des travaux)
- Création d'un cheminement doux jusqu'à la Gergaudais
- Travaux de rénovation de l'église
- Travaux de voirie PAVC 2021
- Construction d'un skate parc
- Construction d'une annexe au moulin de la Bicane (première partie des travaux)
- Acquisition de terrains
- Sanitaires du plan d'eau
- Rénovation énergétique des bâtiments

Un projet d'investissements est géré en autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) : la réhabilitation de l'immeuble situé au 19 place de l'église et la création d'une traversée piétonne.

Un bilan de cette autorisation de programme et l'utilisation des crédits de paiement 2021 sera réalisé au moment du vote du compte administratif.

2.1.2 L'endettement pluriannuel existant au 1^{er} janvier 2021



2.2 Les recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

- ✓ FCTVA : 142 242.48 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 70 000 €
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : 368 127.39 €
- ✓ Virement prévisionnel de la section de fonctionnement : 359 876.27 €

- ✓ Dotation aux amortissements : 346 201.46 €

Par ailleurs des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Etat, de la Région et de l'Europe sont actuellement en cours d'instruction. L'issue n'étant pas connue à ce jour, une prévision prudente de recettes a été inscrite au budget en opérations non affectées pour 230 000 € :

- ✓ Aménagement RD100 – Etat : 100 000 €
- ✓ Aménagement RD100 – Région : 50 000 €
- ✓ Bâtiment annexe Moulin de la Bicane – Europe : 40 000 €
- ✓ Skate parc – Etat : 40 000 €

Auxquelles il convient de rajouter :

- ✓ Une prévision d'emprunt d'équilibre à hauteur de 560 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget 2021 par chapitre pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITÉ</i> <i>2 Abstentions M. GALLERAND et MT. OUISSE</i> <i>(Sur le chapitre 65 uniquement)</i>
-------------	---

6- Demande de subvention 2021 auprès du Conseil départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police 2020

Chaque année, le Conseil Départemental demande aux communes si elles envisagent de réaliser des opérations susceptibles de bénéficier de la répartition du produit des amendes de police. Celles-ci doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

La commune de Campbon souhaite mettre en œuvre des actions de sécurisations au niveau du village de la Crohonnais.

Les études sont en cours et le montant des travaux est estimé à 19 000 € HT.

Ce projet sera soumis à la commission voirie pour choix des aménagements à réaliser et une concertation avec les riverains est envisagée pour échanges sur les propositions de la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2020 pour les travaux cités ci-dessus.

<i>VOTE</i>	<i>UNANIMITÉ</i>
-------------	------------------

7- Décisions prises par délégation du Conseil municipal

Aucune décision n'est intervenue depuis le dernier Conseil municipal.

8- Informations et questions diverses

La séance est levée à 21h22.

Le Maire, Jean-Louis THAUVIN